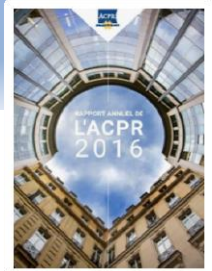


Présentation du rapport d'activité 2016 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

François Villeroy de Galhau, président de l'ACPR, gouverneur de la Banque de France
Bernard Delas, vice-président de l'ACPR
Rémi Bouchez, président de la commission des sanctions

Programme

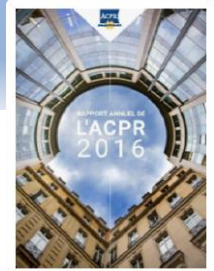


- ❑ **Présentation générale sur le secteur financier et l'activité de l'ACPR en 2016 par M. François Villeroy de Galhau, président de l'ACPR et gouverneur de la Banque de France**
- ❑ **Présentation de M. Bernard Delas, vice-président de l'ACPR, sur le contrôle du secteur de l'assurance en 2016**
- ❑ **Présentation de M. Rémi Bouchez, président de la commission des sanctions**
- ❑ **Questions et réponses**



**M. François Villeroy de Galhau,
président de l'ACPR et
gouverneur de la Banque de France**

Une ACPR plus intégrée



Adossée à la
Banque de France

Synergie de moyens et de compétences au service de la stabilité financière

Aux domaines
d'action élargis

- Supervision des secteurs banque **et** assurance
- Rôle prudentiel articulé avec la protection de la clientèle et la lutte anti blanchiment (2010)
- Assurant la synergie entre supervision et résolution bancaire (2013) et résolution en assurance (2016)

Instances
européennes et
internationales

Rôle important dans les instances européennes et internationales (MSU, EIOPA, Bâle, IAIS)

Digital

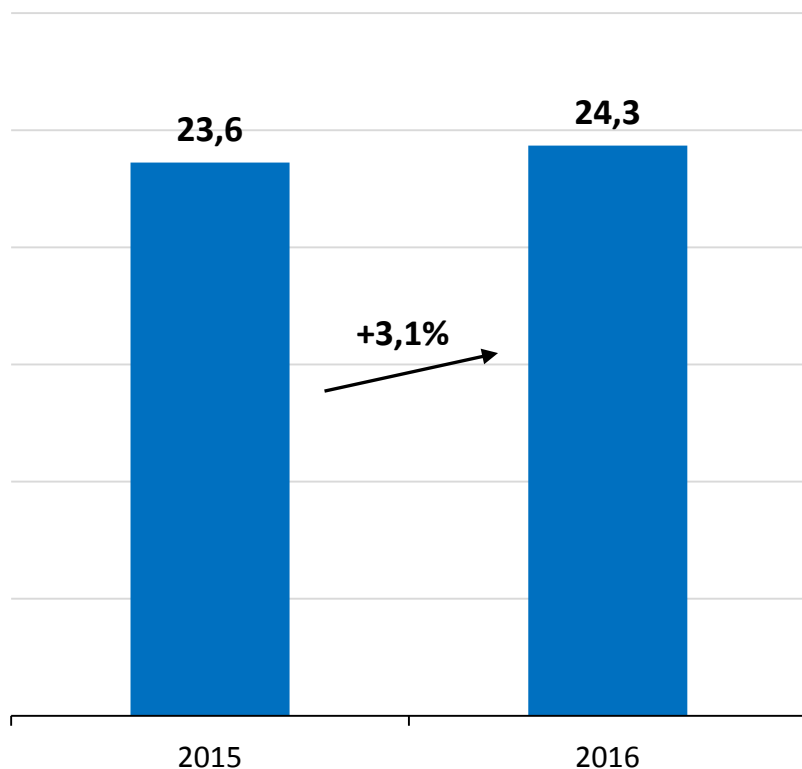
Proactive pour le développement des FinTech / innovation
Attentive à l'évolution des business models des acteurs existants

Des banques françaises plus solides



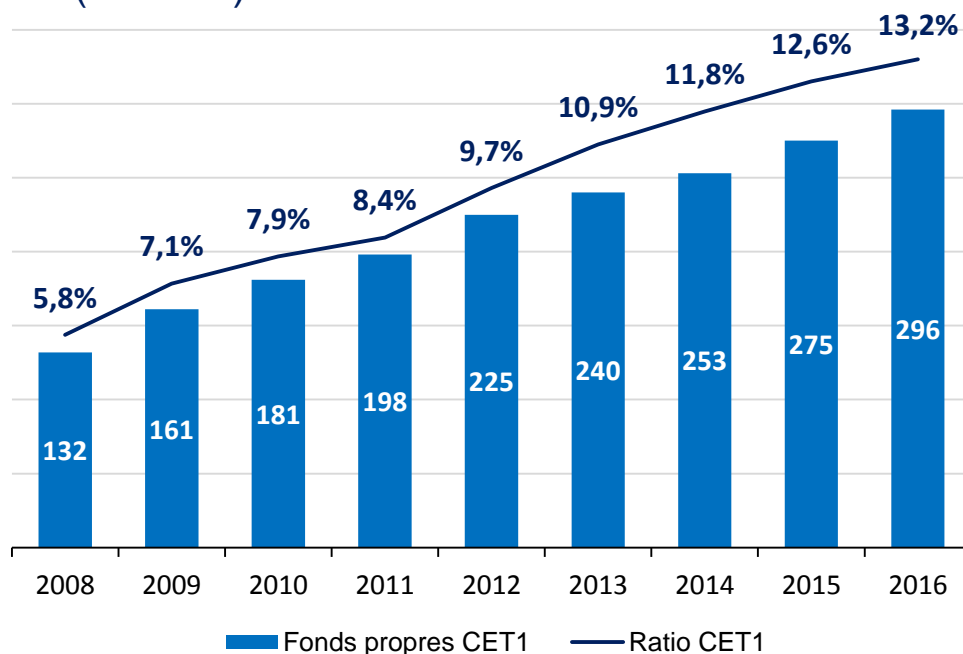
De bons résultats qui se confirment au premier trimestre 2017.

Résultat net part du groupe (Mds €)

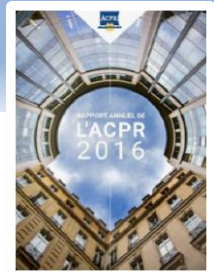


Des fonds propres significativement renforcés :

- Le ratio CET1 passe de 5,8 % en 2008 à 13,2 % en 2016.
- Les fonds propres ont augmenté de 164 milliards d'euros par rapport à 2008 (+124 %).



L'activité de l'ACPR en 2016

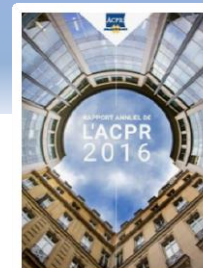


Quatre grands enjeux qui orientent l'action de l'ACPR :

1. Le contexte de taux bas
2. La montée du digital
3. La protection de la clientèle
4. La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme



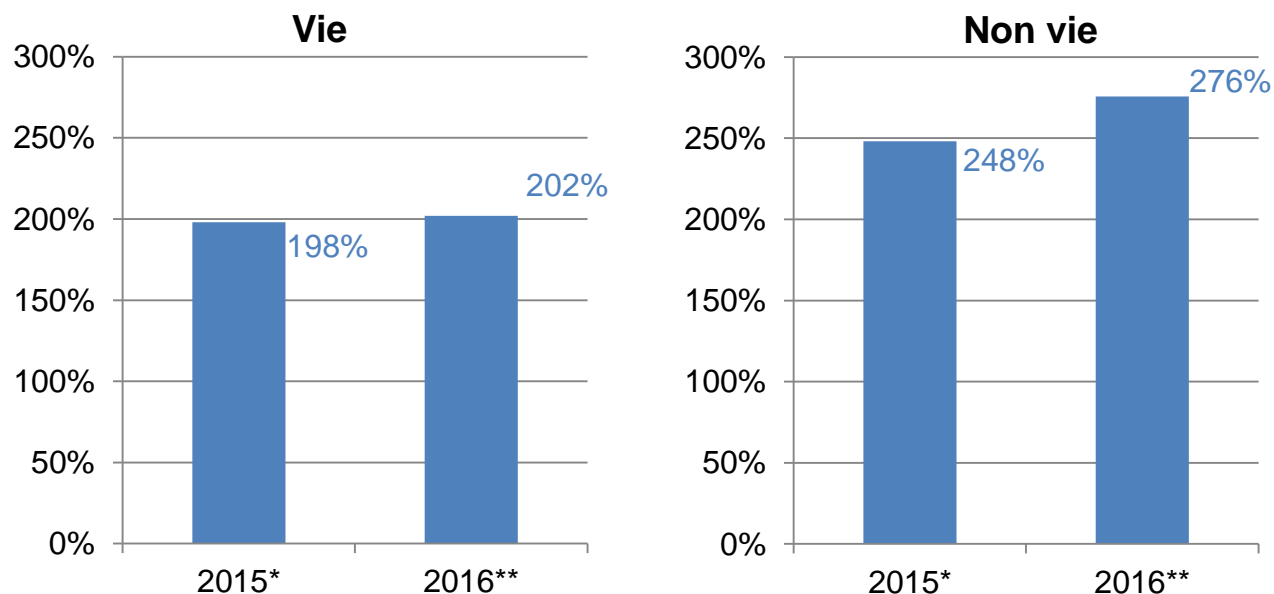
M. Bernard Delas, vice-président de l'ACPR



Des organismes d'assurance solvables et résilients :

- Taux de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) :
 - Assurance vie : stable, autour de 200% fin 2016
 - Assurance non vie : en progression, de 248% fin 2015 à 276% fin 2016

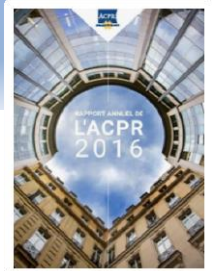
Taux de couverture du SCR : ratio moyen par type d'organisme



* 2015 : ensemble de la population soumise à Solvabilité 2 (494 organismes)

** 2016 : 126 principaux organismes, soumis au reporting trimestriel

Le contrôle du secteur de l'assurance en 2016



1. Un marché de l'assurance globalement stable en 2016
2. L'évolution du cadre réglementaire
3. Le contexte des taux d'intérêt
4. La consolidation du marché de l'assurance santé



M. Rémi Bouchez, président de la commission des sanctions



I. Les tendances générales de l'activité de la Commission en 2016

□ Les saisines

- 10 procédures disciplinaires contre 11 en 2015 et 2014
- des procédures qui interviennent majoritairement dans le domaine de la LCB-FT

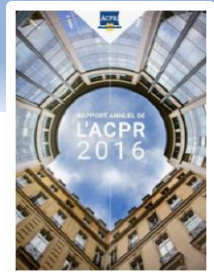
□ Les délais d'instruction des affaires

- Un délai moyen d'instruction de 10,3 mois, en légère progression

□ Les décisions prononcées

- 11 décisions rendues, toutes sur le fond
- 8 blâmes, 3 avertissements, tous assortis de sanctions pécuniaires
- Une seule décision publiée sous forme non nominative

La commission des sanctions en 2016



II. Les principales décisions disciplinaires prononcées en 2016

□ Lutte contre le blanchiment

- Isbank du 29 avril 2016 (Blâme, 150 000 €)
- Skandia Life du 29 juillet 2016 (Blâme, 1 200 000 €)
- Axa France Vie (AFV) du 8 décembre 2016 (Blâme, 2 500 000 €)
- Saxo Banque France du 28 décembre 2016 (Blâme, 900 000 €)

□ Protection de la clientèle

- Capacité professionnelle et devoir de conseil des intermédiaires d'assurance :
 - Uifrance du 14 avril 2016 (Avertissement, 200 000 €)
 - Santiane du 22 décembre 2016 (Avertissement, 100 000 €)
- Droit au compte :
 - Société Générale du 19 mai 2016 (Blâme, 800 000 €)

III. L'issue des recours

Deux arrêts rendus par le Conseil d'État qui a rejeté les recours formés à l'encontre des décisions de la Commission :

- CE, 21 septembre 2016, n°389792, Cards Off
- CE, 5 octobre 2016, n°389377, State Bank of India (SBI)



Questions et réponses